

BULLETIN MUNICIPAL

Septembre 2014

SAINT-LANNE



LE MOT DU MAIRE

Chers Saint-Lannais et Saint-Lannaïses,

Lors des élections municipales du 23 mars dernier, vous nous avez accordé votre confiance en élisant notre liste, au complet, dès le premier tour. Soyez-en ici, une nouvelle fois remerciés.

Notre nouvelle équipe s'est rapidement mise au travail et nous vous présentons les différentes commissions dans ce bulletin.

Les projets ne manquent pas pour entretenir, améliorer ou embellir notre cadre de vie.

Néanmoins, on nous annonce des diminutions extrêmement sévères des dotations de l'État et les communes ne seront pas épargnées.

Aussi, depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes du Madirannais a fusionné avec la Communauté de Communes du Val d'Adour pour former la Communauté de Communes Val d'Adour Madirannais et atteindre le seuil minimal de 5 000 habitants. À brève échéance, les instances nationales évoquent déjà la possibilité que chaque communauté ne pourra être inférieure à 20 000 habitants !

Nous nous attacherons à vous informer des décisions et des services dont vous pourrez bénéficier auprès de cette intercommunalité.

Je tiens enfin à remercier par ce mot, l'ensemble des bénévoles qui, chacun en fonction de leur disponibilité, permettent l'organisation, chaque année, de plusieurs manifestations et animations. Le tissu associatif est vital en milieu rural. N'hésitez pas à les rejoindre pour faire vivre Saint-Lanne !

Bonne lecture à tous.

Sandrine SANTACREU

Le Nouveau Conseil Municipal

Le Dimanche 23 mars 2014, vous avez élu une nouvelle équipe municipale composée de :

- John BAMFORTH
- Jean-Louis DETHIER
- Danièle BITOUN
- Marie-Françoise DITTMER
- Francis CAPMARTIN
- Corinne FERRÉ
- Sébastien CIBIN
- Philippe MAURINO
- Joëlle DEFAY
- Sandrine SANTACREU
- Catherine DELLERUE

Le Dimanche 30 mars 2014, cette assemblée délibérante a élu :

- Maire : Sandrine SANTACREU
- 1^{ère} Adjointe : Danièle BITOUN, déléguée au budget, à l'état-civil et à l'urbanisme
- 2^{ème} Adjoint : Philippe MAURINO, délégué aux bâtiments communaux et au cimetière
- 3^{ème} Adjoint : Francis CAPMARTIN, délégué pour la voirie

Le 3 avril 2014, les délégués dans les différents organismes ont été désignés, et les commissions communales, que nous vous détaillons, ont été constituées.

Le Conseil Municipal remercie l'ensemble des électeurs qui a, comme à chaque élection municipale, démontré une participation massive aux urnes.

Il est à votre disposition, le mardi matin de 9h à 12h, en Mairie, ou bien en contactant directement Mme le Maire au 06.42.92.92.98 ou un élu qui transmettra vos demandes/informations.

Conseil Municipal du 3 avril 2014

Désignation des délégués dans les différentes commissions

Organismes	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
SITS Vic (Transports scolaires)	Joëlle DEFAY	Sébastien CIBIN
SIVOS Maubourguet (Transports scolaires)	Sébastien CIBIN	Marie-Françoise DITTMER
SIAEP Castelnau RB (Eau)	Sandrine SANTACREU Corinne FERRÉ	John BAMFORTH
AGEDI (Logiciels administratifs)	Cathy DELLERUE	
SDE 65 (Electricité)	Philippe MAURINO	Sandrine SANTACREU
VAE Vic (Ramassage ordures et secrétariat)	Jean-Louis DETHIER	Francis CAPMARTIN
Com/com Val d'Adour Madirannais	Sandrine SANTACREU	Danièle BITOUN

COMMISSIONS COMMUNALES (sous la présidence du Maire)

LIEN SOCIAL	D. BITOUN (Resp.), M-F DITTMER, S. SANTACREU, C. DELLERUE
CULTURE ET COMMUNICATION	C. DELLERUE (Resp.), C. FERRÉ, M.F DITTMER, S. SANTACREU, D. BITOUN, J. DEFAY, J. BAMFORTH
FLEURISSEMENT	M-F DITTMER (Resp.), J-L DETHIER
BATIMENTS COMMUNAUX ET CIMETIERE	P. MAURINO (Resp.), J. BAMFORTH, S. CIBIN, C. FERRÉ, D.BITOUN, S. SANTACREU
VOIRIE	F. CAPMARTIN (Resp.), P. MAURINO, S. CIBIN, J-L DETHIER, C. FERRÉ, M-F DITTMER, C. DELLERUE

La Communauté de Communes du Val d'Adour et du Madirannais (CCVAM)

Depuis le 1er janvier 2014, et suite à l'arrêté préfectoral du 23 mai 2013, la Communauté de Communes du Madirannais (Castelnau R-B, Hérès, Madiran, Saint-Lanne et Soublecause), a fusionné avec les Communauté de Communes des Castels (Lascazères), et la Communauté de Communes du Val d'Adour (Maubourguet).

Ce nouvel organisme qui regroupe 19 communes, soit 7200 habitants, est composé de 38 délégués titulaires.

Notre commune est représentée par 2 délégués (le Maire, titulaire, et la 1ère Adjointe suppléante).

Le 23 avril dernier, la réunion d'installation s'est déroulée à Madiran. M. Frédéric RÉ, Maire de Lahite-Toupière a été élu Président.

Les 5 Vice-Présidents ont été élus et délégués comme suit :

- Jean NADAL (Maubourguet) : Affaires scolaires, péri et extrascolaires, Transports et Petite enfance
- Robert MAISONNEUVE (Labatut-Rivière) : Brigade Verte, Environnement et Cadre de Vie
- Alain CASSOU (Madiran) : Voirie, Travaux et Prospective
- Sylvie DUBERTRAND (Maubourguet) : Urbanisme et Aménagement de l'Espace
- Sandra DUCES (Castelnau RB) : Développement Economique, Tourisme et Prospective

Nous nous efforcerons de vous informer au mieux des décisions qui seront prises et des services auxquels nous aurons désormais accès.

La Communauté de Communes diffusera régulièrement un bulletin d'informations communautaire.

L'Office du Tourisme de Maubourguet a édité un guide pour promouvoir l'ensemble du territoire qui vous a été dernièrement distribué.

LES FINANCES

Le Compte Administratif 2013

en €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		BILAN	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Report 2012		109 783,20	11 766,76			98 016,44
opérations de l'exercice	61 325,23	68 613,88	21 658,08	129 846,06		115 476,63
TOTAL	61 325,23	178 397,08	33 424,84	129 846,06		213 493,07
Résultat cumulé au 31/12/2013		117 071,85		96 421,22		213 493,07

En séance ordinaire du 11 mars 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a arrêté les résultats définitifs suivants :

- Excédent de fonctionnement : 117 071,85 €
- Excédent d'investissement : 96 421,22 €

Le Conseil Municipal a voté les affectations suivantes :

- Report de l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2014, soit 117 071,85 € en recettes de fonctionnement.
- Report de l'excédent d'investissement au budget primitif 2014, soit 96 421,22 € en recettes d'investissement.

Le Budget Primitif 2014

TTC en €

<i>FONCTIONNEMENT</i>			
RECETTES		DEPENSES	
Excédent 2013	117 071,00		
Produits des services	50,00	Charges à caractère général	87 767,00
Impôts et taxes	25 620,00	Charges de gestion courante	30 000,00
Dotations et Participations	34 186,00	Charges exceptionnelles	300,00
Autres produits	200,00	Charges financières	4 650,00
		Atténuations de produits (reversement GIR)	15 500,00
		Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	37 248,00
		Ecritures comptables (Amortissements)	1 662,00
TOTAL	177 127,00	TOTAL	177 127,00
<i>INVESTISSEMENT</i>			
RECETTES		DEPENSES	
Excédent 2013	96 421,00	Emprunt	6 463,00
Subventions d'investissement	120 332,00	Foyer	7 000,00
FCTVA	1 800,00	Église/Cimetière	20 000,00
Virement section fonctionnement	37 248,00	Lignes électriques	8 000,00
Ecritures comptables (Amortissements)	1 662,00	Aménagement village	5 000,00
		Matériel de Bureau, mobilier,...	1 500,00
		Voirie	25 000,00
		Autres	4 500,00
		Rénovation ancienne Mairie	180 000,00
TOTAL	257 463,00	TOTAL	257 463,00

La Fiscalité Directe Locale

Lors de demande de subventions, les partenaires financiers sont sensibles à l'effort fiscal fait par les municipalités, aussi, pour l'exercice 2014, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'augmenter sensiblement les taxes locales, soit une hausse appliquée de 0,5 %.

Ainsi les taux pour 2014 sont fixés:

- la taxe d'habitation 10,25 %
- la taxe foncière sur le bâti 0,768 %
- la taxe foncière sur le non bâti de 10,51 %
- CFE (cotisation foncière des entreprises) 17,56 %

Concrètement, ces taux permettent d'attendre des ressources pour 25 118 €, sachant qu'il faudra restituer 15 226 € au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources).

	Bases prévisionnelles €	Taux Commune	Produit communal attendu €
Taxe habitation	190 000	10,250 %	19 475
Taxe foncier bâti	124 600	0,768 %	957
Taxe foncier non bâti	34 900	10,510%	3 668
CFE	5 800	17,560%	1 018
TOTAL			25 118

Notre commune reçoit également des allocations compensatrices au titre de divers allègements :

- Taxe habitation :1 519 €
- Taxe foncière :1 504 €
- CFE :134 €

Soit un total d'allocations de3 157 €

Le total des ressources fiscales de la commune pour l'exercice 2014 s'élève donc à :

$$\begin{aligned} & \mathbf{25\ 118\ € - 15\ 226\ € + 3\ 157\ €} \\ & \mathbf{=} \\ & \mathbf{\underline{13\ 049\ €}} \end{aligned}$$

LES REALISATIONS 2013

Le Réseau Électrique

Depuis le 24 décembre 2013, le village est mis en valeur avec l'illumination de l'Eglise. Notre patrimoine et le bourg sont désormais visibles depuis la route départementale Madiran-Riscle et les environs.

Cette opération a été possible grâce au financement à 50 % du Syndicat d'Electrification du 65. L'autofinancement de la commune est de 7 045 €.

Aménagement de l'Espace Public

En 2013, la Communauté de Communes du Madirannais a décidé de modifier ses statuts afin de prendre en compétence, l'entretien des places de villages. Cela nous a permis de demander la remise en état avec un revêtement intégral de notre place.

La Communauté de Communes a fait appel à l'Entreprise ACCHINI. Aussi, grâce aux bénévoles que nous remercions, notre Mairie est en conformité avec les normes d'accessibilité : les plans inclinés permettent l'accès à tous et un emplacement de parking est réservé aux personnes handicapés.

L'entretien de la voirie goudronnée sera compétence de la Communauté de Communes du Val d'Adour Madirannais pour deux ans, puis l'assemblée décidera du maintien ou non, de cette compétence.

La Voirie non-goudronnée

Depuis des décennies, le Chemin de Menjarres a évolué et a été modifié jusqu'à ne plus être en conformité avec le plan cadastral.

Aussi, suite à l'enquête publique, la procédure de régularisation touche à sa fin. L'acte devrait être signé dans les prochaines semaines.

L'Entretien Communal

Depuis plus d'un an, Olivia FERREIRA (SARL FEGAPE de Peyrelongue-Abos) effectue l'entretien des espaces verts, du cimetière et des bâtiments communaux. Satisfait des prestations, le Conseil Municipal a souhaité renouveler la convention qui nous lie.

Jusqu'en mars 2014, le terrain de sport et l'allée longeant l'ancienne école étaient entretenus grâce à la disponibilité et au matériel de Jeannot POUMADÈRE. Merci à lui pour son dévouement.

Désormais, Francis CAPMARTIN et Jean-Louis DETHIER sont délégués pour cette tâche.

Les panneaux de signalisation

Début 2014, le Syndicat Intercommunal chargé des transports scolaires pour les enfants allant au collège de Maubourguet a interpellé la Municipalité car, après que le Conseil Général ait donné son accord, le Syndicat souhaitait n'autoriser qu'un seul point d'arrêt, à savoir à la Mairie.

Or, trois enfants utilisent actuellement ce service et nous avons souhaité, pour une question pratique et de sécurité pour les enfants, insister pour que les arrêts persistent à proximité des habitations des enfants.

Nous nous sommes donc engagés à matérialiser les deux arrêts (à Pénas pour Alexia CONDOURE et devant chez Didier CAPBERBET pour Guillaume, le troisième arrêt étant au lac de Monsieur OULIÉ pour Fabien SANTACREU), ce qui a satisfait Mme MARIENVAL, Présidente du Syndicat des transports.

LES PROJETS POUR 2014... ET LES ANNEES A VENIR

Le Cimetière

Comme évoqué l'an passé, et suite à la fin de la procédure de reprise des concessions, la municipalité a consulté plusieurs entreprises susceptibles de procéder à la remise en état des concessions en état d'abandon. Il y aurait une vingtaine d'emplacements à récupérer. Cependant, au vu du coût (aux alentours de 7 000 €), nous évoquons la possibilité d'échelonner sur plusieurs années.

La Commission chargée du Cimetière, et notamment de son aménagement, étudie actuellement la création d'un jardin du souvenir, qui permettrait aux familles de disposer d'un columbarium dans un lieu permettant de se recueillir dans la dignité.

Nous pensons également à intégrer au mieux le dépositaire dans son environnement. Plusieurs possibilités sont envisagées pour cette structure imposante mais nécessaire.

La Brigade Verte communautaire coupera les sapinettes, côté nord, et replantera pour stabiliser le talus.

L'Eglise

La Commission consulte, avec les conseils du conservateur des Bâtiments de France, les restaurateurs et les instances susceptibles de nous aider à financer la restauration du retable. Les travaux seront fonction des subsides obtenus.

Voirie Communautaire

L'entretien de la voirie goudronnée sera compétence de la Communauté de Communes du Val d'Adour Madirannais pour deux ans, puis l'assemblée décidera du maintien ou non, de cette compétence.

Alain CASSOU (Madiran), est vice-président délégué pour cette commission et Francis CAPMARTIN, notre délégué communal.

La voirie a été prospectée afin qu'un programme d'intervention soit établi selon les priorités, et cette année, l'entretien portera sur les chemins suivants :

	Chemins	Longueur
VC 3	CHARROU	435 m
VC 4	PENAS	330 m
VC8	DOUILLET	50m
VC 11	PARADIS (Bas)	350m
VC 16	GAIDELÈRE	516m
VC 17	POULIT	325m
TOTAL		2 006m

L'entreprise HEBRAIS a été retenue pour cette campagne.

Le fleurissement du village

Une commission a été créée pour permettre l'embellissement des espaces publics, notamment les abords de la Mairie.

La Réhabilitation de l'ancienne Mairie/École

Début 2014, une étude de sol approfondie a confirmé que le bâtiment est situé en zone très argileuse. Cela implique que la structure du bâtiment doit être stabilisée, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur et que cela entraîne un surcoût très important, tant en gros œuvre qu'en travaux de charpente.

Aussi, au printemps 2014, un appel d'offres a été publié. De nombreux artisans du département y ont répondu et, comme nous le craignons, le surcoût lié à la stabilisation du bâtiment s'est avéré. Le projet pour la réhabilitation du bâtiment en deux logements T3 et une salle de réunion se chiffrerait ainsi:

- Travaux :	323 000 €
- Architecte, frais d'études, divers :	50 000 €
- TVA (à 20 %) :	74 600 €
Soit un total de :	447 600 €

Le financement connu à ce jour :

- Subventions (Etat, Région, Parlementaires, Département) :	158 310 €
- TVA (environ 16 % récupérée au bout de 2 ans) :	59 680 €
Soit un financement à prévoir (par emprunt ou autofinancement) de :	229 610 €

La location des deux logements T3 est évaluée à 2 loyers mensuels 480 €/mois chacun, soit 11 520 €/an, sous réserve que ceux-ci soient loués à l'année.

Dans ces conditions et après en avoir délibéré lors du Conseil Municipal qui s'est tenu le 10 juillet dernier, l'assemblée ne souhaite pas donner suite à ce projet. Aussi, plusieurs réunions se sont tenues avec M. BOYRIE, technicien de la DDT, et M. COUSIN, architecte afin de trouver des solutions pour pouvoir réhabiliter le bâtiment sans sur-endetter notre commune dans des proportions inconsidérées. Nous devons nous rencontrer à la rentrée.

En parallèle, nous avons rencontré M. Jean GLAVANY qui est le Président de l'Office Public de l'Habitat du 65 afin de lui exposer nos difficultés et lui demander si, l'OPH 65 (dont une des missions est le maintien de la population en milieu rural), a la possibilité de nous aider dans ce projet.

Nous sommes dans l'attente d'une décision.

A PROPOS DE.....

Commémoration du centenaire de la guerre de 14/18

En cette année du centenaire de « la grande guerre », la cérémonie du souvenir revêtira une dimension particulière au village. Nous avons souhaité qu'elle se concentre davantage sur l'histoire locale et l'échange entre les différentes générations. Après la cérémonie au monument aux morts, un spectacle présenté par deux comédiens nous remémorera les moments les plus difficiles par la parole du soldat Louis Barthas ayant écrit son journal de guerre. Originaire du Sud-Ouest et mobilisé à Narbonne, Louis raconte avec émotion, humour et lucidité les tranchées, Verdun, la Somme et l'offensive du chemin des dames....

Une exposition comprenant des objets collectés chez les Saint-Lannais, des compte-rendus de conseils municipaux de l'époque ainsi que le parcours de nos soldats inscrits au monument aux morts nous plongera dans l'histoire locale.

Enfin, des échanges préparés entre les plus jeunes du village et les anciens seront proposés.

Le verre de l'amitié et les petits amuse-gueules concluront ce moment que nous espérons fort.

RAPPEL : L'obligation d'élagage des branches d'arbres au droit des lignes téléphoniques et électriques basse tension

Suite à la loi du 26 juillet 1996, la SA France Télécom n'est plus soumise à la servitude d'élagage. Il en est de même pour les lignes basse-tension EDF.

En conséquence, il appartient aux seuls propriétaires riverains des lignes, de procéder, à leurs frais, à ces travaux d'élagage.

Ainsi, lors de la tempête Klaus de 2009, 10 % des pannes téléphoniques auraient pu être évitées si l'élagage avait été effectué régulièrement.

Nous appelons donc les administrés au strict respect de cette obligation d'entretien car il en va de la sécurité de tous.

Réseau d'eau potable

La Municipalité est parfois sollicitée pour des problèmes d'eau marron. Cela est souvent la conséquence d'une réparation sur le réseau et cette situation persiste quelques heures.

Néanmoins, nous vous invitons à contacter directement les services de VEOLIA (numéro de téléphone sur les factures d'eau = 0811 902 903).

La Gendarmerie

Le Lieutenant DUMANOIR, Commandant de la communauté de brigades, nous demande de communiquer dans le cadre de la lutte contre les cambriolages. Il nous rappelle que le territoire du Val d'Adour n'est pas épargné et qu'il faut que chacun reste vigilant.

Quelques conseils utiles :

COMMENT PROTÉGEZ VOTRE DOMICILE ?

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...).
- Demandez conseils à un professionnel.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.
- Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.
- Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

QUE FAIRE EN CAS D'ABSENCE DURABLE ?

- Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).
- Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Votre domicile doit paraître habité; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio.
- Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou votre mur Facebook.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence à la brigade de gendarmerie ; des Patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

La Déchetterie

Par le biais d'une redevance dont chacun s'acquitte avec le paiement du ramassage des ordures ménagères, vous avez accès à la déchetterie de Maubourguet (située Zone du Marmajou) qui est gérée par Val d'Adour Environnement de Vic en Bigorre.

Les horaires d'ouvertures sont:

L'été:

Lundi, mardi, mercredi, vendredi: 14h-18h
Samedi: 9h-12h30 et 13h30-18h

L'hiver:

Lundi, mardi, mercredi, vendredi: 14h-17h
Samedi: 9h-12h30 et 13h30-17h

Vous pouvez les contacter au 05.62.36.14.38, ou bien V.A.E - 80 bis Avenue Claude Chalin - 65500 VIC EN BIGORRE (05.62.96.72.80) contact@vaenvironnement.fr

Val d'Adour Environnement - Ramassage des ordures ménagères pour les résidents secondaires

Suite à plusieurs collectes où les ordures des résidents secondaires n'ont pas été ramassés, les services de V.A.E. demandent que les résidents occasionnels signalent leur présence et leurs besoins en téléphonant au 05.62.96.72.80.

WIMAX – Communiqué de HA-PY Connect

Le haut débit : un enjeu véritable pour la commune de Saint-Lanne.

Bien longtemps mal pourvu en haut débit, la commune de Saint-Lanne dispose désormais de possibilités d'accès à Internet Haut-Débit, grâce au réseau numérique Départemental dénommé



Ce réseau à l'initiative du Département des Hautes-Pyrénées permet à plus de 20.000 Bigourdans de surfer chaque jour sur la toile, grâce à différentes technologies complémentaires les unes des autres, en tenant compte des réglementations imposées par l'ARCEP qui est l'autorité de régulation des télécoms.

L'implantation d'un point haut sur la commune permet à une grande majorité d'habitants de Saint-Lanne d'accéder à des offres Internet compétitives jusqu'à 10 Mo.

Comment faire pour s'abonner ?

Il suffit d'appeler le N° **azur 0811 56 65 65** ou contacter directement l'opérateur de votre choix susceptible de vous délivrer le service attendu. Actuellement, vous avez la possibilité d'essayer

gratuitement pendant deux mois l'Internet avec ALSATIS opérateur partenaire sur votre commune. Il vous suffit d'effectuer un test d'éligibilité et de valider les modalités avec l'opérateur.

Qui sont les opérateurs présents ?

Trois opérateurs radio validés, peuvent vous faire bénéficier des services Internet :



opérateur de proximité basé sur Toulouse et très présent sur la région Midi-Pyrénées.
0970 247 247 (appel non surtaxé)



opérateur radio national disposant d'une antenne régionale.
0973 01 1000 (appel non surtaxé)



opérateur spécialisé dans la vente à distance.
0987 87 00 00 (appel non surtaxé)

Quels sont les tarifs ?

Les tarifs sont variables d'un opérateur à l'autre suivant le niveau de service souhaité, cependant, ils sont proches des prix d'un abonnement Internet classique.

Quel matériel dans l'habitation ?

Une antenne extérieure dédiée est nécessaire, cette dernière est installée par un professionnel agréé par le Département des Hautes-Pyrénées. Les frais d'installations sont entièrement pris en charge. A l'intérieur de la maison, le matériel est très semblable à une BOX classique.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes

Saint-Lannaises, Saint-Lannais,

Contrairement à la météo, l'année 2014 fut un grand cru pour notre Comité des Fêtes. En effet toutes nos activités ont connu un franc succès et de très bons échos.

Nous avons commencé l'année avec un sympathique dîner-spectacle au mois de mars où les assiettes furent bien remplies et la scène bien occupée par un "Mister Mascagne" qui nous a bien fait rire.

Notre concours de pêche du mois de Mai à connu pour sa seconde édition, un succès semblable à l'an dernier avec une meilleure météo. 73 pêcheurs ont pris part au concours et quelques 120 personnes ont partagé le repas servi par une belle équipe de bénévoles. Grâce à nos nombreux bienfaiteurs, chaque participant a été, comme l'an dernier, récompensé !

Pour la fête de Juin, notre comité a voulu quelque peu modifier la formule habituelle. Cette année un chaleureux "Courant d'Aire" a animé le repas de cette belle soirée qui fut suivie du bal animé lui, comme les années précédentes, par la sono "No Limit".

Pour terminer, nous allons probablement organiser un concours de Belote dans le courant du mois de Novembre, nous vous tiendrons au courant d'ici peu.

Voilà une année 2014 bien remplie par des activités aussi nombreuses que variées. Au vu de leurs succès nous sommes fiers d'avoir répondu à vos attentes.

Je tiens encore une fois à remercier les nombreux bénévoles qui ont donné de leur temps sans compter, qu'ils soient de notre Comité ou des amis venus nous rejoindre pour une ou l'autre activité. Sans eux rien ne se serait réalisé ! Ne l'oubliez pas !

Si vous souhaitez rejoindre cette belle équipe, nous vous accueillerons avec plaisir lors de notre assemblée générale du mois de janvier.

Au plaisir de vous revoir bientôt,

Jean-Louis Dethier
Président du Comité des fêtes de Saint-Lanne

La Société de Chasse

Le bureau de la Société de Chasse a le plaisir de vous présenter les résultats de la saison cynégétique 2013/2014.

Comme chaque année, la veille de l'ouverture générale de la chasse, nous avons lâché 52 faisans adultes et 30 perdreaux rouges. Le 23 novembre, nous avons procédé au second lâcher de 50 faisans

et 30 perdreaux. Ces lâchers de gibiers de tir compensent le manque de reproduction occasionnée par l'ampleur de la sauvagine existante.

Ensuite au cours de la saison, avec le concours de l'Association du Refuge du Louet où nous sommes adhérents depuis trois ans, il a été prélevé 15 sangliers sur notre commune ce qui nous a permis d'organiser le repas de chasse le 19 octobre 2013 où nous avons pu réunir 104 chasseurs et non chasseurs.

A signaler aussi que deux de ces sangliers ont été découpés, mis en poches et distribués à chaque propriétaire qui en avait fait la demande.

Au cours de la période allant d'octobre à décembre, nous avons effectué quelques battues aux lièvres avec Paul LATAPI et son équipe, ce qui nous a donné l'occasion d'organiser sur le plan communal le repas du lièvre le 21 février 2014 en soirée.

Avant d'aller plus loin, je profite de l'occasion et à juste titre pour remercier le personnel du comité des fêtes et autres qui se sont investis pour aider à préparer les repas, effectuer le service, mais aussi pour le nettoyage de la salle et de l'office.

En ce qui concerne le plan de chasse chevreuils, il se traduit par la vente des bracelets à ces chasseurs extérieurs intéressés par le tir à l'approche ou à l'affût. Ces derniers nous achètent un ou plusieurs bracelets moyennant l'engagement de baguer les bêtes capturées et de ramener le talon du bracelet, ce qui permet à la société de chasse de faire un suivi de la population chevreuils sur notre territoire et en essayant comme indiqué sur l'arrêté de prélever 1/3 mâles, 1/3 femelles, 1/3 jeunes.

Pour terminer le bilan de la saison 2013/2014, il me paraît nécessaire de parler de la régulation de la population des nuisibles sur notre territoire.

Voici quelques modes et quelques périodes qui nous ont permis d'obtenir les résultats suivants:

En ce qui concerne le renard, nous avons pu mettre en place quelques battues jusqu'à fin février et ensuite avec la délégation des propriétaires, la DDT nous a octroyé une autorisation pour le mois de mars pour celui-ci et jusqu'au 30 juin pour les corneilles noires qui dévastent par le nombre, les parcelles de maïs ou autres.

Résultats du bilan final des captures:

- 28 Renards en battues et piégeage
- 1 Renardeau au piège
- 4 Fouines au piège
- 31 Pies pièges et tirs
- 50 Corneilles noires tirs et pièges
- 17 Ragondins pièges et tirs

Pour conclure, il serait souhaitable de continuer à faire des efforts sur la régulation des nuisibles pour pouvoir enfin lâcher des reproducteurs et abandonner le gibier de tir qui n'a aucune défense la veille de l'ouverture.

Le Bureau de la Société de Chasse de Saint-Lanne

Association Peleyre

Créée en 2012 dans le but de promouvoir la vie artistique et culturelle dans la région, l'association Peleyre compte à ce jour plus de 60 adhérents. Certains viennent d'aussi loin que Toulouse, Bordeaux et Paris, mais la plupart habitent la région et c'est avec plaisir que nous avons accueilli de nouveaux adhérents de St Lanne.

Notre principale activité est l'organisation d'expositions à la galerie Peleyre, une grange de 200 ans rénovée, qui fut autrefois une porcherie. La première exposition a eu lieu le 20 avril 2011 et l'association fut créée l'année suivante.

A ce jour, l'association Peleyre a organisé une douzaine d'expositions à la galerie, surtout de la peinture, de la photographie mais aussi de la sculpture et de la gravure. Des artistes très connus de la région comme Eth de Melaou, Peggy Kluck et Jean-Bernard Laffitte ont exposé et animé des ateliers. D'autres, sont venus de plus loin, comme pour l'exposition des photographies de Raoul Vaslin en 2012.

Un de nos objectifs a toujours été de « faire sortir » l'art de la galerie. Ainsi en 2013 nous avons organisé des expositions dans des restaurants, des chais et à l'église de Mazères dans nos « Promenades d'Été ». Quant à cette année « la Quinzaine de l'Image » a rassemblé quelque 50 photographes qui ont exposé dans les salles municipales, les halles, les églises, les restaurants et les commerces de Maubourguet, Madiran et Lembeye.

Depuis 3 ans nous organisons des ateliers pour enfants tous les lundis de Pâques. Cette année les adultes ont aussi été conviés à participer à des démonstrations d'impression de gravures faites par les artistes de « la Belle Estampe », un atelier de graveurs à Bordeaux, sur deux presses antiques qui ont accompagné l'exposition « Encres et Sillons ».

Nos expositions estivales ont présenté les œuvres de Christian Teixido, les sculptures en bois de Geneviève Gallego, les laques de Michell Pontie à Peleyre, et les peintures de Christian Ecuré dans le chai de la famille Laplace au château d'Aydie

Le grand évènement des deux dernières années a été le concours de photographie « Open Phot' en Chai » organisé en partenariat avec les 20 vigneron d'Altéma, et cette année sera la troisième édition. Le concours s'achève avec une exposition des meilleures photos à la galerie Peleyre et des expositions de photographes connus, invités dans plusieurs chais pendant les portes ouvertes de Madiran.

Pour 2014, le concours propose un thème libre et un thème de photos de la vie locale du Madiranaise. Nous espérons que ces thèmes vont inciter les photographes amateurs de la région à participer, en particulier les habitants de St Lanne (sans oublier les jeunes photographes !), qui seront les bienvenus.

Si vous voulez vous inscrire, vous trouverez tous les renseignements à la Mairie ou sur le site web de l'association : www.peleyre.fr.

VIE DU VILLAGE

État Civil

Décès : - Aude BERNÈS, épouse FLAAM, le 07/01/2014, à l'âge de 50 ans.
- Marius DUCOUSSO le 13/08/2014 à l'âge de 90 ans.

Mariage: - Rodrick HASELDEN et Brian NICHOLLS, le 21/09/2013.
- Sandra PATARIN et NICOLAS MAURINO, le 22/08/2014.

Bienvenue dans notre commune aux nouveaux Saint-Lannais :

- Vincent BEAUGÉ (ancienne maison CASTETS au Bidos)
- Famille Tony BARRÉ (ancienne maison LABRUCHE)
- Famille Bernard JACQUES (grange BOUSQUET)

Aménagement de l'Espace et du Territoire

Depuis juillet 2013, 3 permis de construire, 4 certificats d'urbanisme et 2 déclarations préalables ont été déposés et délivrés.

Dates à retenir

11 novembre 2014 : Exposition, cérémonie et représentation pour le centenaire 1914

Automne 2014 : Repas de Chasse Janvier 2015 : Repas communal

Mars 2015 : Soirée Théâtre organisée par le Comité des Fêtes

Mai 2015 : Concours de pêche organisé par le Comité des Fêtes

27-28 juin 2015 : Fête Locale organisée par le Comité des Fêtes

Invitation pour la réception des informations communales par mail

La municipalité souhaite diffuser le maximum d'informations (Bulletin Municipal, Flash-Infos, coupures d'eau/edf, ramassages des ordures ménagères, ...) par mail pour les personnes ayant une adresse mail.

Bien évidemment, nous continuerons de diffuser les mêmes documents au format papier pour ceux qui n'ont pas d'accès internet.

Aussi, si vous êtes intéressés par cette diffusion rapide et écologique, merci de nous transmettre votre adresse mail, par téléphone au 05.62.31.70.43 ou 06.42.92.92.98, par mail à mairie.stlanne@orange.fr ou par courrier à Mairie – 65700 SAINT-LANNE.

Je soussigné(e)

.....
souhaite recevoir les informations municipales par mail.

Mon adresse mail :

Signature :



A partir de 20h et toutes les nuits, week-ends et jours fériés, un médecin vous écoute, pour apporter une réponse médicale adaptée à votre besoin : un conseil médical, un rendez-vous avec un médecin de garde, ou l'orientation vers un service d'urgence.

Si une vie est en danger, aucune hésitation : contactez tout de suite le **15** (SAMU)

(*) Coût d'un appel local depuis un poste fixe.

En Midi-Pyrénées, il y a toujours un médecin à votre écoute. C'est ça la permanence des soins.

